



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 97568

Texte de la question

Mme Sandrine Doucet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les logiciels pédagogiques libres utilisés à l'école primaire et au collège. Annoncé le 7 mai 2015, le plan numérique vise à équiper les établissements, à former les enseignants et à développer des ressources pédagogiques accessibles. Ce sont principalement des entreprises locales, comme il y en a en Gironde, qui développent les outils numériques à vocation pédagogique pour les écoles : ce sont des projets conçus par les enseignants eux-mêmes afin qu'ils soient adaptés aux élèves. Or de grands groupes comme Microsoft par exemple, partenaire du plan numérique du ministère, fournissent de plus en plus leurs propres outils aux écoles alors qu'ils ne semblent pas toujours correspondre aux objectifs pédagogiques du plan. Les structures de taille réduite connaissent ainsi des difficultés financières qui empêchent le développement de projets libres et éthiques. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République instituant un service public du numérique pour notamment contribuer au développement de projets innovants favorisant les usages du numérique à l'école, elle souhaite savoir comment elle compte s'emparer de cette problématique et les actions qui sont menées avec des entreprises locales.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Doucet](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97568

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6506

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)